

Revenus

Des disparités de revenus entre les quartiers urbains auvergnats

En Auvergne, les ménages urbains les plus modestes déclarent des revenus fiscaux supérieurs à ceux des autres agglomérations françaises. La précarité financière est cependant présente dans toutes les grandes agglomérations auvergnates. Parmi 145 quartiers IRIS des agglomérations de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, Le Puy-en-Velay et Aurillac, une trentaine se distinguent par la faiblesse des revenus de leurs habitants. À l'opposé, les quartiers de la périphérie ouest et sud-ouest de Clermont-Ferrand abritent les ménages déclarant les revenus les plus élevés. Entre ces deux extrêmes, la cohabitation de ménages aisés et de ménages aux revenus modestes est le fruit d'une mixité sociale surtout présente dans le cœur historique des villes-centres.

Anna MESPOULHÈS, INSEE

Champ de l'étude

L'étude porte sur les quartiers IRIS des agglomérations de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, Le Puy-en-Velay et Aurillac.

En raison des règles de diffusion, seuls les quartiers IRIS comptant plus de 1 500 habitants en 1999 et plus de 100 ménages fiscaux sont pris en compte dans cette étude (soit 145 quartiers sur 161).

Les quartiers IRIS-2000 (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) forment un « petit quartier » qui se définit comme un ensemble d'îlots (pâtés de maisons) contigus.

En Auvergne, comme sur l'ensemble métropolitain, les revenus fiscaux les plus élevés se situent dans les espaces urbains. En 2005, la moitié des habitants des principales agglomérations auvergnates (Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, le Puy-en-Velay et Aurillac) vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation (UC) supérieur à 16 500 euros. Ce revenu médian est supérieur respectivement de 1 100 euros et de 500 euros à celui de l'Auvergne et des pôles urbains de province. Dans les six

principaux pôles urbains de la région, 10 % de la population vit dans un ménage disposant d'un revenu inférieur à 6 000 euros par UC en 2005. Ce niveau de revenu des personnes vivant dans les ménages les moins favorisés est supérieur de 700 euros à son équivalent provincial. À l'autre extrémité de l'éventail des revenus, les habitants les plus aisés des agglomérations auvergnates déclarent des montants supérieurs à 32 100 euros par an, soit des ressources comparables à celles de leurs homologues provinciaux.

De manière générale, les inégalités de revenus fiscaux à l'intérieur des agglomérations sont donc moins prononcées

en Auvergne qu'en province. Dans les principales agglomérations de la région, les individus les plus aisés ont un revenu

5,4 fois supérieur à celui des individus les plus modestes ; ce rapport s'élève à 6,1 dans les pôles urbains de province. ➤

Revenus fiscaux déclarés au titre de l'année 2005

Agglomération	10 % de la population (1)	La moitié de la population	90 % de la population (2)	Rapport interdéciles (2)/(1)
	vit dans un ménage qui déclare annuellement moins de (en €/UC)			
Clermont-Ferrand	6 200	17 300	33 700	5,5
Moulins	5 500	16 200	30 400	5,5
Aurillac	6 400	16 000	30 400	4,8
Le Puy-en-Velay	5 700	15 800	30 300	5,3
Vichy	5 700	15 700	31 600	5,6
Montluçon	5 600	15 500	28 400	5,1
Ensemble des 6 agglomérations	6 000	16 500	32 100	5,4
Pôles urbains d'Auvergne	6 000	16 400	31 900	5,3
Pôles urbains de Province	5 300	16 000	32 100	6,1
Auvergne	6 400	15 400	29 400	4,6

Note de lecture : en Auvergne, le seuil caractérisant les revenus les plus élevés est 4,6 fois supérieur à celui caractérisant les revenus les plus bas (rapport interdéciles).

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

Montluçon : de plus faibles revenus fiscaux

Dans les six agglomérations étudiées, le revenu fiscal médian par UC en 2005 s'échelonne de 15 500 euros à Montluçon à 17 300 euros à Clermont-Ferrand. Toutefois, ces écarts de revenus entre les plus grandes agglomérations auvergnates sont faibles par rapport à ceux existant entre les quartiers d'une même agglomération.

Les habitants de l'unité urbaine de Montluçon sont ceux qui disposent des plus faibles ressources financières.

En effet, les ménages montluçonnais les plus modestes comme les plus aisés déclarent des revenus inférieurs à ceux enregistrés dans l'ensemble des agglomérations de la région. À l'inverse, les habitants de la capitale régionale se démarquent par des niveaux de ressources globalement supérieurs à ceux déclarés par la population urbaine auvergnate. Dans l'agglomération clermontoise, le seuil caractérisant les revenus les plus bas comme celui caractérisant les reve-

nus les plus élevés est supérieur à celui des pôles urbains d'Auvergne. Au Puy-en-Velay et à Aurillac, les ménages déclarent des niveaux de revenus modestes mais qui restent assez resserrés autour de la médiane. En revanche, l'éventail des revenus est plus ouvert à Vichy, Clermont-Ferrand et Moulins.

Dans ces trois agglomérations, les ménages aisés disposent d'un revenu fiscal environ 5,5 fois plus élevé que celui des moins favorisés. ➤

Disparités de revenus entre les quartiers des agglomérations

Agglomération	Quartier IRIS de chaque agglomération où le revenu médian est	
	le plus bas	le plus élevé
Aurillac	Marmiers : 12 000 €	République : 18 600 €
Clermont-Ferrand	Champratel : 7 200 €	Les Savarounes : 26 300 €
Le Puy-en-Velay	Centre Historique : 11 900 €	Carnot-Capucins : 17 300 €
Montluçon	Bien Assis : 10 500 €	Saint-Jean : 18 500 €
Moulins	Quartier sud zone 2 : 10 500 €	Saint-Bonnet : 19 400 €
Vichy	Les Ailes : 10 900 €	Thermal-Vieux-Vican : 20 500 €

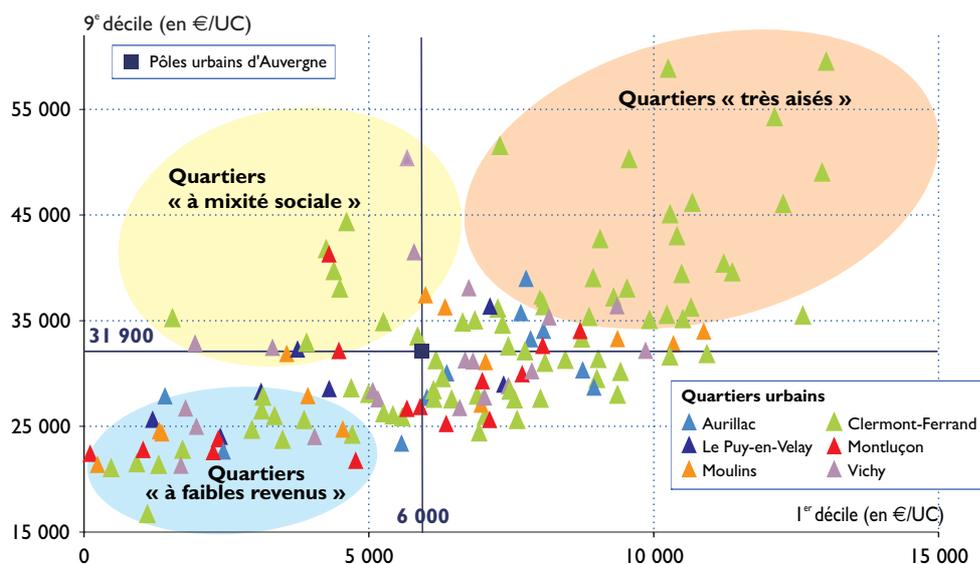
Note de lecture : dans l'agglomération d'Aurillac, le quartier de Marmiers est celui où la population déclare le revenu annuel médian le plus faible. La moitié des habitants de ce quartier vit dans un ménage qui déclare moins de 12 000 € par an et par unité de consommation.

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

La précarité financière surtout présente au cœur des agglomérations

Les revenus des ménages ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire des agglomérations auvergnates. Les personnes disposant des plus faibles ressources se concentrent au cœur des agglomérations. Dans les communes de Moulins, Vichy, Le Puy-en-Velay, Clermont-Ferrand et Montluçon, les habitants les plus modestes vivent dans un ménage déclarant un revenu par UC inférieur à 3 600 euros par an, soit 40 % de moins que celui déclaré au niveau des agglomérations de la région. Le centre des agglomérations, où se répartissent à la fois les logements sociaux, les petits appartements accessibles aux jeunes actifs et les logements de standing, est souvent un lieu de mixité sociale. La dispersion des revenus y est donc très prononcée. Dans les communes-centres comme Moulins, Vichy, Le Puy-en-Velay ou Clermont-Ferrand, les habitants les plus pauvres déclarent ainsi des revenus de sept à huit fois et demi inférieurs à ceux des habitants les plus aisés. ➤

Classification des quartiers urbains auvergnats selon les niveaux de revenus déclarés en 2005



Note de lecture : en 2005, dans les pôles urbains d'Auvergne, 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare plus de 31 900 euros par an et par unité de consommations (9^e décile), tandis que 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 6 000 euros par an et par unité de consommation (1^{er} décile).

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

➤ Méthodologie

Les 145 quartiers IRIS étudiés ont été regroupés selon 5 profils à partir de différents indicateurs de dispersion des revenus (1^{er} décile, médiane, 9^e décile et rapport interdéciles). Les valeurs de référence utilisées pour ces indicateurs sont celles observées dans les pôles urbains d'Auvergne.

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal (ou revenu médian), qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport interdéciles** du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre le seuil des « hauts revenus » et celui des « bas revenus ». Le seuil des bas revenus distinguant les ménages les plus modestes correspond à la limite du **1^{er} décile** : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le seuil des hauts revenus correspond à la limite du **9^e décile** : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Dans les **quartiers « à faibles revenus »**, les ressources des ménages se concentrent vers le bas de l'échelle des revenus. Les habitants de ces quartiers déclarent des revenus nettement plus faibles que dans les pôles urbains d'Auvergne. Ainsi, le 1^{er} décile et la médiane sont respectivement inférieurs de 20 % et 15 % aux seuils de référence pris en compte pour cette étude.

À l'inverse, dans les **quartiers « très aisés »**, les revenus déclarés sont homogènes et particulièrement élevés. Dans ces quartiers, le 1^{er} décile, le revenu médian et le 9^e décile sont respectivement supérieurs de 20 %, 10 % et 10 % aux valeurs de référence.

Les quartiers « médians modestes » et « médians aisés » sont dans une situation intermédiaire. Dans les **quartiers « médians modestes »**, le revenu médian et le 1^{er} décile sont proches de ceux des pôles urbains d'Auvergne ou légèrement inférieurs. Dans les **quartiers « médians aisés »** le revenu médian est plus élevé que la valeur de référence, et le 9^e décile est proche ou supérieur à son équivalent urbain auvergnat.

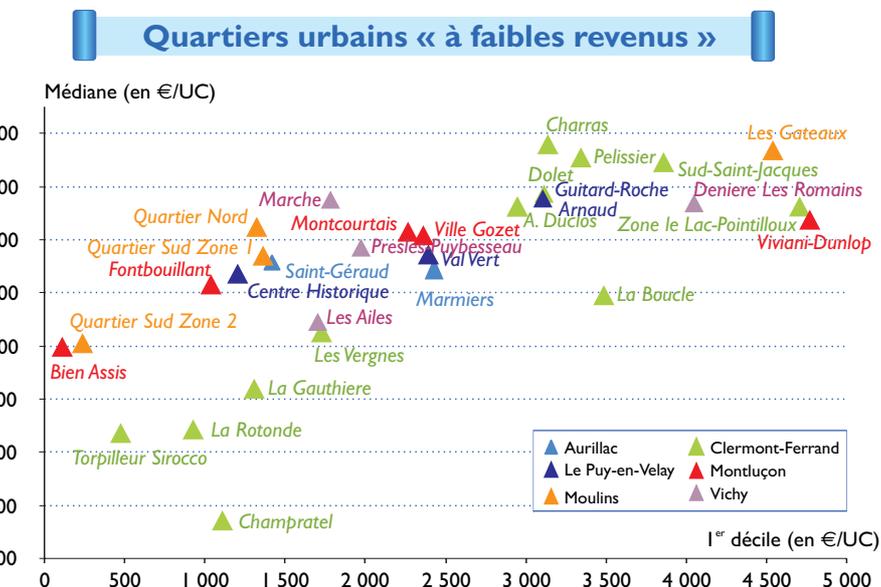
Les **quartiers « à mixité sociale »** accueillent à la fois des foyers aisés et des ménages défavorisés. Cette plus grande hétérogénéité des situations sociales explique qu'on y observe des écarts de revenus importants. Dans ces quartiers, le niveau des hauts revenus est particulièrement fort et au moins sept fois plus élevé que celui des faibles revenus. Le 1^{er} décile est inférieur à sa valeur de référence tandis que le 9^e décile est supérieur.

Des quartiers à faibles revenus présents dans toutes les agglomérations

Parmi les 145 quartiers IRIS des agglomérations auvergnates étudiés, une trentaine se distingue par les très faibles revenus dont disposent leurs habitants. Au sein de ces quartiers « à faibles revenus », la médiane des revenus et le seuil distinguant la population aux ressources les plus modestes sont inférieurs d'au moins 15 % et 20 % à ceux déclarés dans les pôles urbains de la région. On retrouve de tels quartiers dans toutes les agglomérations auvergnates, mais c'est logiquement à Clermont-Ferrand qu'ils sont les plus nombreux.

Dans 15 des 30 quartiers classés dans la catégorie « à faibles revenus », les 10 % les plus défavorisés déclarent annuellement moins de 2 000 euros par UC.

Dans les secteurs clermontois de Torpilleur Sirocco et Champratel, classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), plus d'une personne sur deux vit même dans un ménage dont les ressources annuelles sont inférieures à 9 000 euros par UC, soit 45 % de moins que le revenu médian des pôles urbains auvergnats. Dans ces IRIS à faibles revenus, les habitants les plus favorisés déclarent aussi des revenus comparativement bas. La plupart des quartiers fragiles



Note de lecture : en 2005, dans le quartier Presles-Puybesseau à Vichy, 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 2 000 euros par an et par unité de consommation (1^{er} décile), et 50 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 12 300 euros par an et par unité de consommation (médiane).

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

disposent d'une forte proportion d'habitat social et de logements HLM. Peu de ménages y acquittent l'impôt sur le revenu, les plus modestes vivant essentiellement d'allocations non soumises à déclaration. D'autres perçoivent des revenus qui bien que modiques n'en demeurent pas moins imposables. Les écarts de ressources au sein de la population

sont donc conséquents. Ainsi, le rapport entre les plus hauts revenus et les plus bas revenus s'élève à 12,7 pour l'ensemble des 30 quartiers figurant parmi les moins favorisés. Cette disposition ne révèle toutefois pas une situation de diversité ou de mixité sociale : elle reflète avant tout l'extrême faiblesse des revenus les plus modestes. ➤

Dans les ZUS, le revenu fiscal médian atteint 975 euros par mois et par unité de consommation

Afin de traiter de façon prioritaire les territoires urbains les plus défavorisés, les pouvoirs publics ont défini en 1996 les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). En 2005, l'Auvergne compte 17 ZUS, principalement réparties à Clermont-Ferrand et dans les trois agglomérations de l'Allier. Dans l'ensemble de ces zones urbaines, le revenu médian est de 975 euros par mois et par UC, contre 1 365 euros dans les pôles urbains d'Auvergne. Les ZUS auvergnates et les 30 IRIS

identifiés dans notre classification comme des quartiers « à faibles revenus » présentent des profils de revenus très proches, à la fois dans le bas et dans le haut de la hiérarchie des revenus fiscaux.

Parmi les quinze ZUS auvergnates entrant dans le champ d'étude, onze recoupent partiellement ou intégralement le périmètre de quartiers IRIS « à faibles revenus » et quatre les contours de quartiers IRIS dont les revenus restent modestes au regard des pôles urbains

auvergnats. Mais à l'inverse, onze quartiers IRIS abritant des populations à revenus très modestes n'intègrent pas un périmètre reconnu comme Zone Urbaine Sensible. Il s'agit des quartiers IRIS-2000 Saint-Géraud et Marmiers à Aurillac, Centre Historique et Valvert au Puy-en-Velay, Denière Les Romains et Marché à Vichy, Les Gâteaux à Moulins, Montcourtais et Ville Gozet à Montluçon, Charras et Pelissier à Clermont-Ferrand. ➤

Indicateurs de revenus fiscaux en 2005

	10 %	25 %	50 %	75 %	90 %
	de la population vit dans un ménage qui déclare annuellement moins de (en € par UC)				
Ensemble des 30 quartiers IRIS « à faibles revenus »	1 900	6 400	11 900	17 500	23 800
Ensemble des 17 ZUS auvergnates	2 000	6 400	11 700	17 300	23 000
Ensemble des ZUS Métropole	1 700	5 300	9 800	15 600	22 000

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

L'agglomération clermontoise concentre les quartiers à la population très aisée

Ce sont les quartiers résidentiels de la périphérie clermontoise qui accueillent, dans leur très grande majorité, les populations les plus aisées financièrement. L'agglomération de Clermont-Ferrand concentre ainsi 27 des 30 quartiers à très hauts revenus de la région. Ces derniers se situent notamment à l'ouest et au sud-ouest de l'agglomération clermontoise, sur les communes de Chamalières, Beaumont, Ceyrat et Romagnat. Deux quartiers aurillacois et un quartier situé à Bellerive-sur-Allier abritent aussi des populations favorisées. Ces quartiers présentent un profil de re-

venus fondé sur un niveau comparativement élevé du seuil distinguant les revenus les plus modestes (supérieur d'au moins 20 % à la celui des pôles urbains d'Auvergne) comme les plus hauts (supérieur à 35 000 euros par UC en 2005).

Dans le haut du classement les quartiers de l'Écorchade et Les Savarounes-Les Hauts de Chamalières se détachent par les ressources très élevées que déclarent leurs habitants, et notamment les plus favorisés. Dans ces deux quartiers, les 10 % de personnes aux revenus les plus élevés appartiennent à un ménage qui déclare

plus de 4 800 euros par mois et par UC ou plus ; dans les pôles urbains auvergnats, la limite inférieure des plus hauts revenus avoisine 2 660 euros par mois et UC.

Dans les quartiers qualifiés de « très aisés », les revenus sont resserrés autour d'une médiane élevée. La part des ménages imposés est élevée et les revenus non salariaux représentent une proportion relativement importante du revenu. Forte présence de cadres, moindre fréquence des logements sociaux, proportion élevée de ménages propriétaires caractérisent aussi ces zones urbaines. ➤

Revenus fiscaux selon la classification des quartiers IRIS en 2005

	10 % (1)	50 %	90 % (2)	Rapport interdéciles (2)/(1)	Part des revenus d'activité (*) (**)	Part des pensions et retraites (*)
	de la population vit dans un ménage qui déclare annuellement moins de (en €/UC)					
Ensemble des quartiers « à faibles revenus » (30 IRIS)	1 900	11 900	23 800	12,7	65 %	32 %
Ensemble des quartiers « médians modestes » (36 IRIS)	6 000	15 500	27 600	4,5	66 %	31 %
Ensemble des quartiers « à mixité sociale » (14 IRIS)	3 800	15 900	37 300	9,9	64 %	29 %
Ensemble des quartiers « médians aisés » (35 IRIS)	8 100	17 900	32 600	4,0	67 %	29 %
Ensemble des quartiers « très aisés » (30 IRIS)	9 600	21 100	41 800	4,3	67 %	27 %
Pôles urbains d'Auvergne	6 000	16 400	31 900	5,3	67 %	29 %

(*) dans l'ensemble des revenus déclarés.

(**) Revenus d'activité : traitements, salaires et revenus des professions non-salariées.

Note de lecture : dans l'ensemble des quartiers à mixité sociale, le seuil caractérisant les revenus les plus élevés est 9,9 fois supérieur à celui caractérisant les revenus les plus bas (rapport interdéciles).

Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2005

La mixité sociale s'affirme dans les cœurs de ville

Dans les centres historiques des agglomérations de Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Moulins et Le Puy-en-Velay, 14 quartiers affichent une réelle mixité sociale. Au sein de ces quartiers se côtoient à la fois des ménages très aisés et des ménages défavorisés. Le niveau qui caractérise les plus hauts revenus fiscaux est près de dix fois supérieur à celui distinguant les revenus les plus modestes. Ce large éventail des revenus résulte à la fois d'un niveau relativement élevé du seuil des hauts revenus (environ 37 300 euros par UC en 2005) mais

aussi d'un seuil associé aux faibles revenus inférieur à celui des pôles urbains auvergnats (environ 3 800 euros). Dans ces quartiers centraux cohabitent une population aisée mais aussi les jeunes actifs qui, écartés des quartiers résidentiels, y trouvent au début de leur vie professionnelle des petits logements au loyer modéré. C'est dans les quartiers de Jaude, Le Port, Ballainvilliers, au cœur de Clermont-Ferrand ainsi que dans ceux de l'Hôtel de ville et France-et-Rosières à Vichy que la mixité sociale trouve sa meilleure expression. Le quartier le

plus emblématique de ce point de vue est le quartier clermontois de Jaude. En 2005, dans ce quartier, 10 % de la population vit dans un ménage disposant de moins de 1 600 euros par UC, 50 % déclarent moins de 12 400 euros. Ces deux seuils de revenus rapprochent le quartier IRIS 2000 de Jaude des quartiers urbains auvergnats les plus défavorisés. Cependant de l'autre côté de l'éventail des revenus, 10 % des résidents de ce quartier vivent dans un ménage disposant de plus de 35 200 euros par UC. ➤

Définitions

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les **ménages fiscaux** sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont écartés des ménages fiscaux, les personnes vivant hors de logements ordinaires, et notamment celles vivant en collectivité mais aussi les ménages ayant connu un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année. Par ailleurs, les étudiants rattachés fiscalement à leurs parents sont inclus dans le ménage fiscal de ceux-ci même s'ils occupent un logement indépendant.

Le **revenu fiscal** est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant abattement. Il s'agit de revenus avant impôts et versement de prestations sociales. Par conséquent, le revenu fiscal ne permet pas de tirer de conclusion en termes de niveau de vie des ménages.

Afin de tenir compte de la taille des ménages, on utilise la notion d'**unité de consommation (UC)**. En étudiant les revenus fiscaux par unité de consommation, on peut comparer des zones qui seraient différentes sur le plan des structures familiales. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Une **agglomération** se définit par la continuité du bâti. C'est un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Sébastien TERRA
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Impression

> PHIL'PRINT

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Pour chaque agglomération, un complément

cartographique téléchargeable

est disponible sur :

www.insee.fr/auvergne

à la rubrique

« publications »

